

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07- 2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 6 mars 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 04-2025 s'est réunie à Castelmont, le 26 février, de 19h à 20h02, dans la composition suivante :

La Municipalité est représentée par Madame Rebecca Joly et accompagnée de M. Pascal Waeber et M. Jérémy Astorg.

La commission est composée des membres suivants :

Philippe Cretegny (Président), Olivier Amblet (Rapporteur), Christian Maillard, Guillaume Desponds, Samira Khemissa, Sarah Bulkhalter, Youri Hanisch

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Il s'agit d'un préavis de boucllement. Les travaux ont malheureusement coûté plus cher que prévu dans le préavis 07-2021. Le but était de faire le passage inférieur d'Ombreval en profitant des travaux d'enterrement du LEB. Ces travaux ont été effectués avec une moins-value par rapport au préavis initial. L'espace routier libéré par le LEB devait être remis en état par les T-L. Il s'est trouvé que Lausanne a décidé de requalifier la rue, ce qui n'était pas prévu. Il a donc été nécessaire de poursuivre la route sur les 64 mètres de Prilly. Nous en avons profité pour agrandir les fosses afin d'accueillir les nouvelles plantations pour qu'elles puissent grandir et survivre dans les conditions futures.

L'espace des anciennes fosses étaient de 4m3. Aujourd'hui, le minimum est de 9m3 et nous avons maintenant 20m3, ce qui permettra d'avoir réellement de grands arbres.

Par suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07- 2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval

Q : Comment a-t-on fait pour l'arbre qui a été sauvé ?

R : Il a été possible d'agrandir la fosse.

Q : Il est fait référence à un *techno-sol*, de quoi s'agit-il ?

R : C'est un sol reconstitué par différents matériaux, et en surface recouvert de pierres. Cela fournit une portance qui permet de faire passer un chasse-neige.

Q : On sait que les racines ont tendances à remonter et soulever le goudron avec les années.

R : Ce revêtement permet aux racines de naviguer tout en évitant de remonter à la surface.

Q : Quelle épaisseur fait le revêtement ?

R : Environ 1 mètre.

Q : Si je comprends bien, les travaux sont déjà réalisés, pourquoi n'être pas venu avec une demande avant ?

R : Dans le feu du chantier. Il est important de pouvoir avancer sans trop attendre. Pour le BHNS, le crédit a été fait avant la fin des travaux, mais il y a eu cette même sensation d'être mis devant le fait accompli.

Q : Page 6, point 3.3.3, les montants des travaux ont été versés au T-L. Que se passe-t-il si le préavis est refusé ?

R : Le préavis peut être refusé mais cela n'a pas de conséquence légale. La loi demande de venir présenter la raison du dépassement et comment il a été résolu.

Q : Il est noté que la ville de Lausanne avait modifié ces plans fin août 2022, alors pourquoi ne pas être venu avant ?

R : Il n'y avait encore pas de vision sur ce que cela allait coûter en plus. D'ailleurs nous avons été obligés de nous entendre sur un solde de tout compte comme indiqué dans le préavis. Il nous apparaissait inopportun de venir avec deux préavis complémentaires.

Un commissaire constate que finalement il y a eu moins d'imprévu (que prévu) sur la partie planifiée, mais qu'il y a eu un gros imprévu avec le changement de plan à Lausanne.

Q : Est-ce qu'il faudra également refaire la suite de la route, après le mètre 64 ?

R : Oui, il faudra également les refaire, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Q : Il reste un tout petit bout de travaux, de quoi s'agit-il ?

R : Il s'agit de la dernière couche de revêtement phono-absorbant. Ces travaux ont déjà été payés.

Q : A Lausanne, nous avons déjà des arbres, grands et magnifiques, comment cela se fait-il ?

R : Cela fait déjà 20-30 ans que Lausanne crée des fosses assez grandes et avec un techno-sol. Les arbres ont également bien poussé par le passé. Mais avec les anciennes fosses, les dégâts de chaleurs se voient de plus en plus durant l'été.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07- 2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval

Q : Est-ce qu'on aurait pu économiser en ne plantant pas ces arbres (mais les mettre dans des pots par exemple) ?

R : Deux arbres devaient être remplacés selon la loi. Il a été décidé d'en ajouter deux de plus. Il y avait également un côté formation car nous travaillions avec la ville de Lausanne qui connaissait ces pratiques et pouvaient nous les enseigner.

Q : En page 1, il est indiqué qu'on plante trois arbres supplémentaires, combien cela coûte-t-il ?

R : Sans compter le coût des arbres, la conception de la fosse en techno-sol a un coût de CHF 180.- le m3 soit CHF 10'800.- pour les 3 arbres supplémentaires décrits dans le préavis.

Un commissaire remarque qu'il ne s'agit pas d'une large partie du dépassement.

Q : Ces trois arbres ne représentaient pas une obligation.

R : C'est vrai, il s'agissait d'une opportunité. Cela s'inscrit toutefois dans le plan canopée et le plan climat.

Q : Donc il y'aura des plantations d'arbres à chaque rénovation de route ?

R : Oui, en effet le plan climat propose une augmentation de l'indice canopée. Cela permet de limiter les effets du réchauffement climatiques et de lutter contre les îlots de chaleurs.

Q : Quel genre d'arbre plante-t-on ?

R : Nous essayons de prendre des essences du sud de l'Europe qui seront adaptées à notre climat actuel et future.

Q : Pourquoi avoir choisi des pins ?

R : Nous avons choisi une sorte précise de pin qui aime les sols caillouteux. Pour le Chêne Truffier, il s'agit en plus d'une essence qui vit 100 à 150 ans et qui est donc prévu pour le long terme, y compris un climat plus chaud en étant exposé plein sud. Si par exemple on était à l'ombre, nous choisirions plutôt un Peuplier Blanc.

Q : D'où proviennent les arbres.

R : On les trouve en Suisse, notamment dans une pépinière de la région. Nous essayons de trouver nos arbres dans les pépinières locales, qui se sont mis à planter ces essences résistantes au climat plus chaud, et pour répondre à une demande grandissante.

Q : Est-ce correct que le montant net est un peu moins élevé que celui indiqué (selon lecture de la dernière page).

R : En effet, nous devrions récupérer quelques milliers de francs. Comme d'usage, nous présentons les montants bruts et donnons des indications sur les montants que nous pouvons récupérer.

Q : Est-ce qu'une annonce de dépassement a été faite au Conseil Communal.

R : Malheureusement nous n'avons pas eu le temps d'effectuer les recherches dans l'historique des PV et le responsable de projet ne travaille plus là.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07- 2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Madame la Municipale et Messieurs les chefs de service, qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Il est toujours désagréable d'être mis devant le fait accompli. C'est frustrant, agaçant. C'est dommage que nous soyons informés si tard. Une communication au Conseil Communal aurait été appréciable.

Il s'agit d'une augmentation de 49% sur le projet initial.

Par rapport aux économies, la liberté a été prise d'acheter trois arbres de plus. D'accord ce ne représente pas un montant énorme, mais cela représente quand même à chaque fois un peu plus.

Un.e commissaire se rend compte que le plan climat va permettre de prendre des initiatives pour planter des arbres en plus. On se rend compte que le plan climat favorise ce genre d'action. Le même commissaire commente que ce n'est pas forcément un mal, mais il serait bien que le préavis prenne en compte ces éléments dès le départ.

Il est à noter que le plan climat est plus récent que le projet initial, mais on se rend compte que cela coûte un peu plus cher.

Un.e commissaire note que les coûts finaux n'étaient pas connus. Il est important cependant d'annoncer ces surcoûts dès qu'ils sont connus comme il a été demandé maintes fois. Les dépassements ont été annoncés plus régulièrement, mais cela n'est pas encore satisfaisant.

Des commissaires relèvent que si l'on prend le projet initial, le projet a été bien géré avec même des économies. Il a été modifié en 2022 par la ville de Lausanne et c'est là qu'on arrive à ce crédit complémentaire.

Un.e commissaire relève que le chef de projet a quitté son poste, ce qui peut expliquer un manque de communication.

Certains commissaires se demandent s'il est nécessaire de réunir une commission ad hoc alors que nous n'avons pas d'influence sur la décision ? Un commissaire relève que cela permet d'obtenir les détails afin de valider les faits.

Aucun amendement n'est présenté.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07- 2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 3 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h02.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 04-2025
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 184'000.-- TTC au préavis n°07-2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval, portant ainsi le crédit total à CHF 559'000.--.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 20'130.— pour l'exercice 2025.

Au nom de la commission :

Philippe CRETEGNY, Président Olivier AMBLET, rapporteur